Portrait statistique 1984-1985

Les cadres supérieurs des ministères et des organismes assujettis à la Loi sur la fontion publique

Québec

Janvier 1986

86-04493/

Préambule

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur la fonction publique le 1er avril 1984, l'Office des ressources humaines est mandaté d'assurer la publication du recueil d'informations statistiques concernant le personnel des cadres supérieurs des ministères et organismes assujettis à la Loi, responsabilité assumée antérieurement par le ministère de la Fonction publique et, exceptionnellement pour l'année 1983-1984, par le Secrétariat du Conseil du trésor. Ce document est produit pour la cinquième fois et vise à présenter une information qui soit facile d'accès et d'usage tout en constituant un relevé aussi complet et diversifié que possible de la situation du personnel des cadres supérieurs au 31 mars de chaque année.

Plus spécifiquement, les principaux buts recherchés par la publication de cette brochure sont les suivants:

- Procurer un réservoir d'informations de base concernant les cadres supérieurs qui soit de nature à renseigner autant les différentes instances de l'administration que les cadres supérieurs eux-mêmes.

- Fournir aux ministères et organismes un instrument leur permettant de se situer par rapport aux différents volets de la gestion des cadres supérieurs.

- Rassembler dans un même document des informations qui permettent d'articuler ou d'établir des politiques appuyées sur la constatation de phénomènes observés.

- Contribuer à l'élaboration d'indicateurs pour l'évaluation des résultats atteints à la suite de l'introduction de politiques ou de programmes gouvernementaux.

La constitution de ce recueil serait impossible sans la collaboration constante des ministères et des organismes. L'Office des ressources humaines tient donc à remercier tous ceux et celles qui ont contribué à l'élaboration de cette brochure et souhaite le maintien de leur collaboration pour les publications à venir. Dans la même optique, et pour s'assurer que cette brochure corresponde le plus possible aux attentes de chacun et chacune d'entre vous, l'Office souhaite obtenir votre appréciation et vos commentaires, notamment quant au contenu et quant à la forme de présentation. De plus, si des renseignements vous semblent nécessaires concernant l'utilisation des données publiées dans ce document, n'hésitez pas à communiquer avec nous:

Direction des Études et des Programmes
Direction générale du Personnel d'encadrement
Office des ressources humaines
1039, De La Chevrotière, 28e étage
Québec (Québec)
G1R 5E9
(418) 643-1215

Nota: Nous attirons votre attention sur les spécifications techniques apparaissant dans les pages suivantes. Celles-ci sont essentielles pour la compréhension des tableaux, des graphiques ou des histogrammes, principalement pour ceux dont le contenu a été affecté par certaines modifications réglementaires ou administratives survenues au cours des années. Pour mieux suivre l'évolution de ces données, vous pouvez toujours vous référer aux brochures déjà publiées et en votre possession.

Table des matières

		Page
Préambule		1
Spécifications techniques		9
Chapitre 1	LES CADRES SUPÉRIEURS	13
Partie I	La répartition des cadres supérieurs dans chacune des classes d'emploi	15
Tableau 1 :	Proportion des cadres supérieurs par classe d'emploi pour les années 1982 à 1985.	17
Graphique I :	Courbe représentant la proportion des cadres supérieurs par classe d'emploi pour les années 1982 à 1985.	17
Tableau 2	Proportion des cadres masculins par classe d'emploi pour les années 1982 à 1985.	18
Graphique II :	Courbe représentant la proportion des cadres masculins par classe d'emploi pour les années 1982 à 1985.	18
Tableau 3 :	Proportion des cadres féminins par classe d'emploi pour les années 1982 à 1985.	19
Graphique III :	Courbe représentant la proportion des cadres féminins par classe d'emploi pour les années 1982 à 1985.	19
Tableau 4 :	Distribution de la proportion des cadres féminins par rapport au total de cadres dans chacune des classes d'emploi pour les années 1982 à 1985.	20
Graphique IV :	Histogramme représentant la proportion de cadres féminins pour les années 1982 à 1985.	20

Partie II **Les cadres supérieurs dans les ministères et organismes** 21

Tableau 5 : Répartition des cadres supérieurs dans les ministères et organismes ayant moins de 11 cadres en 1985. 23

Tableau 6 : Répartition des cadres supérieurs dans les ministères et organismes ayant entre 11 et 20 cadres en 1985. 24

Tableau 7 : Répartition des cadres supérieurs dans les ministères et organismes ayant entre 21 et 50 cadres en 1985. 25

Tableau 8 : Répartition des cadres supérieurs dans les ministères et organismes ayant entre 51 et 100 cadres en 1985. 26

Tableau 9 : Répartition des cadres supérieurs dans les ministères et organismes ayant 101 cadres et plus en 1985. 27

Graphique V : Proportion de cadres par rapport à l'ensemble des employés réguliers et occasionnels dans les ministères et organismes ayant 1 000 employés réguliers et occasionnels et plus en 1985. 28

Graphique VI : Proportion de cadres féminins par rapport à l'ensemble des cadres dans les ministères et organismes ayant 1 000 employés réguliers et occasionnels et plus en 1985. 29

Partie III **Les cadres supérieurs dans les régions administratives** 31

Tableau 10 : Répartition de l'ensemble des cadres supérieurs par région administrative pour les années 1982 à 1985. 33

Tableau 11 : Répartition des cadres supérieurs par région administrative selon la classe d'emploi pour l'année 1985. 33

Tableau 12 : Les cadres supérieurs de la région administrative de Québec selon la classe d'emploi pour les années 1982 à 1985. 34

Tableau 13 : Les cadres supérieurs de la région administrative de Montréal selon la classe d'emploi pour les années 1982 à 1985. 34

Tableau 14 : Les cadres supérieurs dans les autres régions administratives selon la classe d'emploi pour les années 1982 à 1985. 35

Tableau 15 : Représentativité féminine par région en 1985. 35

Partie IV L'âge des cadres supérieurs 37

Tableau 16 : L'âge moyen des cadres supérieurs par classe d'emploi et par sexe pour les années 1982 à 1985. 39

Graphique VII : Courbe représentant l'âge moyen des cadres supérieurs pour les années 1982 à 1985. 39

Graphique VIII : Répartition des groupes d'âge chez les cadres masculins et les cadres féminins pour les années 1982 à 1985. 40

Tableau 17 : Répartition des cadres supérieurs par classe d'emploi selon l'âge en 1985. 41

Graphique IX : Répartition des cadres supérieurs par groupe d'âge selon la classe d'emploi pour l'année 1985. 41

Partie V Le temps de service des cadres supérieurs 43

Tableau 18 : Temps de service moyen dans la fonction publique des cadres supérieurs par classe d'emploi et par sexe pour les années 1982 à 1985. 45

Graphique X : Courbe représentant le temps de service moyen dans la fonction publique des cadres supérieurs pour les années 1982 à 1985. 45

Graphique XI : Répartition du temps de service dans la fonction publique des cadres masculins et féminins pour les années 1982 à 1985. 46

Tableau 19 : Répartition des cadres supérieurs par classe d'emploi selon le nombre d'années de service dans la fonction publique en 1985. 47

Graphique XII : Répartition des cadres supérieurs par temps de service dans la fonction publique selon la classe d'emploi pour l'année 1985. 47

Partie VI La rémunération des cadres supérieurs 49

Tableau 20 : Rémunération moyenne des cadres supérieurs par classe d'emploi au 31 mars de chacune des années 1982 à 1985. 51

Graphique XIII : Histogramme représentant la rémunération moyenne des cadres supérieurs pour les années 1982 à 1985. 51

Chapitre 2 LES MOUVEMENTS DES CADRES SUPÉRIEURS 53

Tableau 21 : Arrivée de nouveaux cadres supérieurs au cours des années 1982 à 1985. 55

Tableau 22 : Arrivée de nouveaux cadres supérieurs par sexe selon le type d'arrivée pour l'année 1985. 55

Tableau 23 : Mobilité latérale et verticale des cadres supérieurs au cours des années 1982 à 1985. 56

Tableau 24 : Mobilité latérale et verticale des cadres supérieurs par sexe selon le type de mobilité au cours de l'année 1985. 56

Tableau 25 : Départ de la catégorie des cadres supérieurs au cours des années 1982 à 1985. 57

Tableau 26 : Sommaire des activités de recrutement et de promotion des cadres supérieurs pour les années 1982 à 1985. 58

Tableau 27 : Moyenne des candidatures reçues et déclarées aptes par concours autorisé de recrutement et de promotion pour les années 1982 à 1985. 59

Tableau 28 : Répartition des candidatures selon la classe d'emploi dans le cadre de concours à des emplois supérieurs pour les années 1982 à 1985. 60

Graphique XIV : Histogramme représentant la proportion des candidatures reçues dans le cadre de concours de recrutement ou de promotion à des emplois supérieurs pour l'année 1985. 61

Chapitre 3 LES ACTIVITÉS ET LES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT ET D'AIDE À LA CARRIÈRE 63

Partie I Les programmes de Formacadres 65

Tableau 29 : Recrutement des participants-es au programme Formacadres pour les années 1982 à 1985. 67

Tableau 30 : Recrutement des participants-es au programme Formacadres depuis 1975. 68

Tableau 31 : Type de stages effectués dans le programme Formacadres selon le sexe pour les années 1975 à 1985. 69

Tableau 32 : Stage de type régional et de type central effectués dans le programme Formacadres selon le sexe de 1975 à 1985. 69

Tableau 33 : Secteur de stages effectués dans le programme Formacadres selon le sexe de 1975 à 1985. 70

Graphique XV : Histogramme représentant les stages effectués dans le programme Formacadres pour l'ensemble des participants-es de 1975 à 1985. 70

Tableau 34 : Statut des finissants-es au programme Formacadres selon le sexe de 1975 à 1985. 71

Tableau 35 : Retrait avant la fin du programme Formacadres selon le statut et le sexe de 1975 à 1985. 71

Partie II Le programme de renouvellement de la carrière 73

Tableau 36 : Répartition des cadres supérieurs participants au programme renouvellement de la carrière pour les années 1982 à 1985. 75

Tableau 37 : Répartition des cadres supérieurs qui ont quitté le programme de renouvellement de la carrière pour les années 1982 à 1985. 75

Graphique XVI : Histogramme représentant les cadres supérieurs ayant participé au programme de renouvellement de la carrière pour les années 1976 à 1985 selon la classe d'emploi. 76

Graphique XVII : Histogramme représentant les cadres supérieurs ayant quitté le programme de renouvellement de la carrière pour les années 1976 à 1985 selon la classe d'emploi. 76

Tableau 38 : Réintégration permanente des cadres supérieurs qui ont quitté le programme renouvellement de la carrière depuis le 1er janvier 1976 au 31 mars 1985. 77

Partie III Le Centre d'évaluation 79

Tableau 39 : Nombre de personnes formées en tant qu'examinateurs-trices au Centre d'évaluation. 81

Tableau 40 : Nombre d'évaluation des besoins en perfectionnement des cadres supérieurs des classes 4 et 5 nouvellement en fonction. 81

Tableau 41 : Nombre d'évaluation du potentiel de gestion du personnel féminin admissible à des emplois de cadres supérieurs. 82

Tableau 42 : Proportion des évaluations d'habiletés reliées au management pour les cadres en exercice. 83

Graphique XVIII: Age moyen des cadres supérieurs évalués. 83

Partie IV Le programme d'accueil du nouveau personnel cadre 85

Tableau 43 : Proportion des participants au programme d'accueil du nouveau personnel cadre. 87

Spécifications techniques

La population recensée

Les données publiées dans ce document concernent exclusivement le personnel d'encadrement supérieur des ministères et des organismes assujettis à la Loi sur la fonction publique. De façon plus précise, il s'agit d'informations se rapportant aux fonctionnaires régis par la classification des cadres supérieurs (corps d'emploi 630, classes V, IV, III, II et I) à l'exception des personnes nommées par décret.

Il faut noter toutefois, qu'au cours de l'année 1982, quelques amendements ont été apportés à la classification des cadres supérieurs, introduisant ainsi une légère distorsion dans l'analyse de l'évolution des effectifs. En effet, en vertu de ces amendements, les fonctionnaires accomplissant un stage probatoire à la suite d'une promotion dans un emploi de la catégorie des cadres supérieurs doivent désormais être inclus dans l'effectif des cadres supérieurs puisqu'ils sont promus à cette catégorie au début du stage, contrairement aux années précédentes où les stagiaires n'accédaient à la catégorie des cadres supérieurs qu'à la fin du stage accompli et réussi.

Cependant, afin de ne pas alourdir davantage les tableaux, les graphiques ou les histogrammes, nous n'avons pas indiqué ces variations, d'autant plus qu'une très faible proportion de personnes sont affectées annuellement par ces amendements (environ 2,8%). Les personnes désirant prendre connaissance de l'évaluation de ces variations pour les années 1982-1983 et 1983-1984 peuvent se référer à la publication précédente.

Les sources d'information

Les données statistiques qui ont servi à élaborer les tableaux, les graphiques et les histogrammes proviennent de différentes sources. De façon générale, celles-ci sont consignées au bas de la page de présentation des chapitres ou de chacune de leurs parties. Dans certaines occasions, lorsque les données proviennent d'une source particulière, celle-ci est indiquée au bas du tableau, du graphique ou de l'histogramme concerné.

Entre-temps, pour fins de présentation, voici l'énumération des différentes sources d'information qui ont permis de constituer le présent document:

- Système automatisé de gestion des informations sur le personnel (SAGIP) et systèmes de paie décentralisée;

- Directions de personnel des ministères et des organismes assujettis à la Loi sur la fonction publique;

- Direction de l'organisation et des effectifs, Secrétariat du Conseil du trésor;

- Direction de l'évaluation et de la consultation individuelle, Direction générale de la recherche et du développement, Office des ressources humaines;

- Direction générale du personnel d'encadrement, Office des ressources humaines.

Parmi les sources d'information qui viennent d'être citées, l'une d'elles nécessite des explications supplémentaires. Il s'agit du système automatisé de gestion des informations sur le personnel (SAGIP). Celui-ci est le système central et informatisé de paie qui dessert tous les ministères et organismes dont le personnel est assujetti à la Loi sur la fonction publique, à l'exception de certains organismes dotés d'un système décentralisé de paie. Ces organismes sont la Commission de la santé et de la sécurité du travail, la Commission des normes du travail, la Régie de l'assurance automobile du Québec, la Régie de l'assurance-maladie du Québec et la Régie des rentes du Québec. Cependant, depuis 1984-1985, la Régie des rentes du Québec est desservie par le système de paie de l'Office des ressources humaines (SAGIP).

Les périodes de validité des données

Les données statistiques, provenant du système automatisé de gestion des informations sur le personnel (SAGIP) et des systèmes de paie décentralisée, qui ont servi à construire les tableaux, les graphiques et les histogrammes du chapitre 1, ont été extraites des fichiers utilisés pour émettre la dernière paie de chacune des années financières, soit, pour les années 1981-1982 et 1982-1983, les données pour la paie du 31 mars de chacune de ces années, pour l'année 1983-1984, les données pour la paie du 29 mars 1984 et, pour l'année 1984-1985, les données pour la paie du 28 mars 1985.

Les données statistiques, qui ont servi à produire les tableaux, les graphiques et les histogrammes des chapitres 2 et 3, concernent des activités ou des programmes réalisés au cours d'une année. Leur période de validité correspond ainsi du 1er avril au 31 mars de chacune des années financières représentées.

Les ministères et les organismes présentés

Annuellement, diverses modifications surviennent quant à la mission et aux responsabilités des ministères et des organismes. Ces modifications entraînent la création ou l'abolition de ministères ou d'organismes, assujettis ou non à la Loi sur la fonction publique, le transfert de responsabilités d'un ministère à un autre ou toute combinaison de ces deux phénomènes. Bien que ces décisions soient prises en cours d'année, le transfert "officiel" des effectifs visés par ces décisions ne s'effectue généralement qu'au début de l'année financière subséquente. En conséquence, les données publiées dans ce recueil reflètent la situation des ministères et des organismes selon les informations obtenues des divers systèmes de paie.

À titre d'exemple, en 1984-1985, le ministère de l'Éducation a été divisé, créant un ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie et abolissant en même temps, le ministère de la Science et de la Technologie. De plus, la responsabilité concernant l'éducation aux adultes a été partagée entre ces deux ministères et le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu. Cependant, au niveau du système automatisé de gestion des informations sur le personnel (SAGIP), ces modifications n'ont été effectuées qu'au 1er avril 1985. Ainsi, bien que le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie ait été créé en 1984-1985, aucune donnée publiée dans ce recueil ne s'y rapporte tandis que des données concernant le ministère de la Science et de la Technologie sont présentées.

Étant donné ces divers phénomènes, il devient alors très complexe de présenter l'évolution des effectifs d'un ministère ou organisme d'une année à l'autre. Pour fins de publication de cette brochure, nous avons jugé utile de représenter la situation de chacun des ministères et des organismes assujettis à la Loi sur la fonction publique, selon les information obtenues des divers systèmes de paie et ce, uniquement pour l'année 1984-1985. Pour les mêmes raisons, le même principe prévaudra pour les publications à venir, puisqu'il sera toujours possible de référer aux publications précédentes pour connaître la situation d'un ministère ou d'un organisme d'une année à l'autre.

La répartition des cadres supérieurs selon les régions administratives

Contrairement aux publications antérieures, les données statistiques qui ont servi à établir les tableaux de la partie III du chapitre 1 ne concernent que les ministères et les organismes desservis par le système automatisé de gestion des informations sur le personnel (SAGIP). Pour inclure les données des organismes dotés d'un système décentralisé de paie, il aurait fallu analyser chacun des dossiers pour déterminer dans quelle région administrative se retrouvait chacune des personnes. Compte tenu des ressources humaines à notre disposition et du temps déjà pris pour la constitution de ce recueil, nous n'avons pu effectuer cette compilation manuelle, mais nous tenterons de corriger cette situation pour les prochaines publications. Quoi qu'il en soit, les proportions des cadres supérieurs dans les régions administratives sont sensiblement équivalentes à celles déjà publiées auparavant.

Nous avons également regroupé les données concernant les régions administratives autres que celles de Québec et de Montréal, car très peu de cadres supérieurs se retrouvent dans ces diverses régions et celles-ci ont toutes une proportion de cadres supérieurs à peu près équivalente.

CHAPITRE 1

Les cadres supérieurs

Sources: 1-Système automatisé de gestion des informations sur le personnel (SAGIP).

2-Systèmes de paie décentralisée pour les organismes: C.S.S.T., Commission des normes du travail, R.A.M.Q., R.A.A.Q. et également, pour les années antérieures à 1985, la Régie des rentes.

PARTIE I

La répartition des cadres supérieurs dans chacune
des classes d'emploi

TABLEAU 1

Proportion des cadres supérieurs par classe d'emploi pour les années 1982 à 1985.

	1982	1983	1984	1985
classe 5	30,7% (788)	27,5% (744)	25,5% (693)	24,0% (620)
classe 4	39,2 (1005)	42,0 (1137)	43,2 (1175)	44,1 (1143)
classe 3	17,3 (445)	18,3 (496)	19,3 (523)	19,6 (507)
classe 2	10,5 (268)	9,9 (268)	9,8 (265)	10,1 (262)
classe 1	2,3 (60)	2,3 (61)	2,2 (61)	2,2 (58)
total	100% (2566)	100% (2706)	100% (2717)	100% (2590)

GRAPHIQUE I

Courbe représentant la proportion des cadres supérieurs par classe d'emploi pour les années 1982 à 1985.

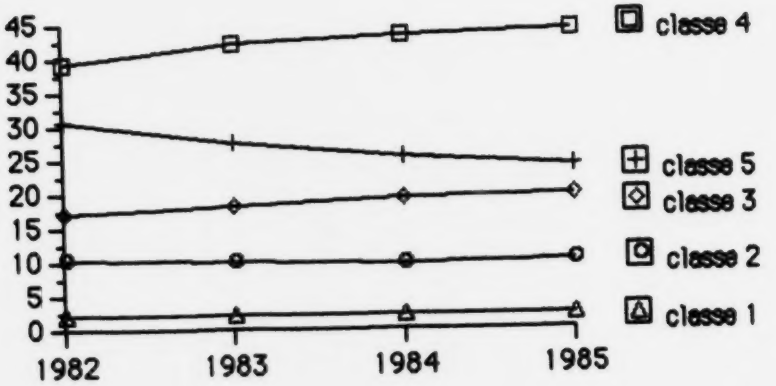

TABLEAU 2

Proportion des cadres masculins par classe d'emploi pour les années 1982 à 1985.

	1982	1983	1984	1985
classe 5	30,3% (750)	27,0% (698)	25,2% (649)	23,4% (573)
classe 4	39,0 (968)	41,8 (1079)	42,8 (1104)	43,7 (1069)
classe 3	17,6 (436)	18,6 (480)	19,6 (506)	20,0 (489)
classe 2	10,7 (265)	10,2 (263)	10,1 (261)	10,6 (258)
classe 1	2,4 (60)	2,4 (61)	2,3 (60)	2,3 (55)
total	100% (2479)	100% (2581)	100% (2580)	100% (2444)

GRAPHIQUE II

Courbe représentant la proportion des cadres masculins par classe d'emploi pour les années 1982 à 1985.

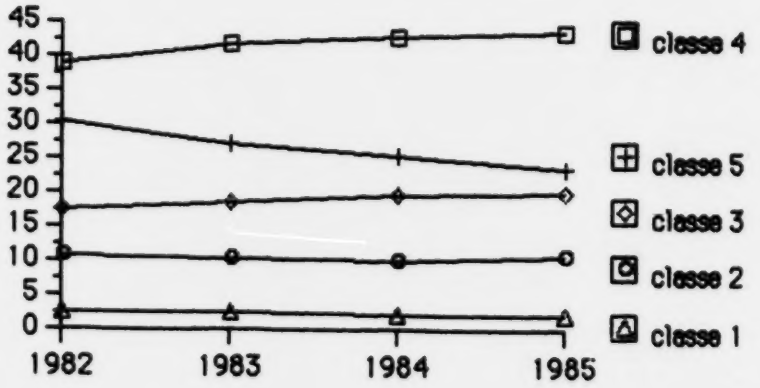

TABLEAU 3

Proportion des cadres féminins par classe d'emploi pour les années 1982 à 1985.

	1982	1983	1984	1985
classe 5	43,7%	36,8%	32,1%	32,2%
	(38)	(46)	(44)	(47)
classe 4	42,6	46,4	51,8	50,7
	(37)	(58)	(71)	(74)
classe 3	10,3	12,8	12,4	12,3
	(9)	(16)	(17)	(18)
classe 2	3,4	4,0	3,0	2,7
	(3)	(5)	(4)	(4)
classe 1	0	0	0,7	2,1
	(0)	(0)	(1)	(3)
total	100%	100%	100%	100%
	(87)	(125)	(137)	(146)

GRAPHIQUE III

Courbe représentant la proportion des cadres féminins par classe d'emploi pour les années 1982 à 1985.

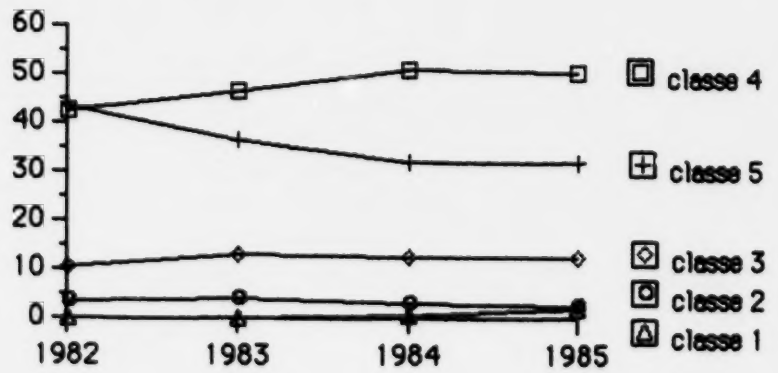

TABLEAU 4

Distribution de la proportion des cadres féminins par rapport au total de cadres dans chacune des classes d'emploi pour les années 1982 à 1985.
(Nombre de cadres féminins dans la classe X)/ (Nombre de cadres dans la classe X)

	1982	1983	1984	1985
classe 5	4,8% (38)	6,2% (46)	6,3% (44)	7,6% (47)
classe 4	3,7% (37)	5,1% (58)	6,0% (71)	6,5% (74)
classe 3	2,0% (9)	3,2% (16)	3,3% (17)	3,6% (18)
classe 2	1,1% (3)	1,9% (5)	1,5% (4)	1,5% (4)
classe 1	0% (0)	0% (0)	1,6% (1)	5,2% (3)
total	3,4% (87)	4,6% (125)	5,0% (137)	5,6% (146)

GRAPHIQUE IV

Histogramme représentant la proportion de cadres féminins pour les années 1982 à 1985.

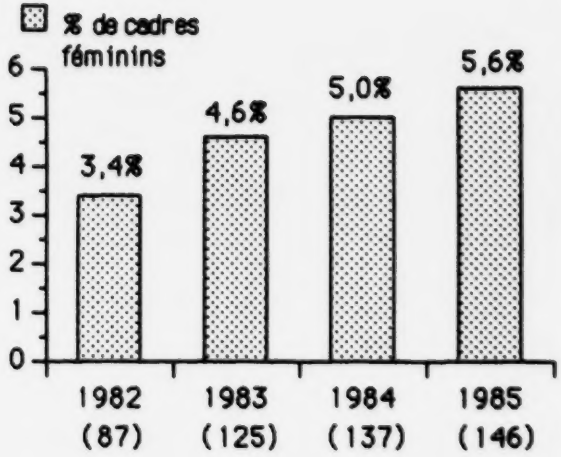

PARTIE II

Les cadres supérieurs dans les ministères et organismes

Remarque: Quoique certaines réorganisations administratives aient été effectuées au cours de l'année financière 1984-1985, les données indiquées dans cette partie sont en fonction de la date effective des transferts des postes affectés par ces réorganisations.

TABLEAU 5

Répartition des cadres supérieurs dans les ministères et organismes ayant moins de 11 cadres en 1985.

		Nombre de femmes	Total
408	Commission d'accès à l'information	0	2
430	Commission de la fonction publique	0	6
680	Commission de protection de la langue française	0	2
328	Commission de protection du territoire agricole	0	5
423	Commission des affaires sociales	0	2
690	Conseil de la langue française	0	4
660	Conseil du statut de la femme	4	4
560	Le curateur public	0	6
538	Office des personnes handicapées	0	4
360	Office des professions du Québec	0	4
431	Office des services de garde à l'enfance	2	3
366	Régie des entreprises de construction	0	6
384	Régie des grains	0	2
130	Régie des services publics	0	5
510	Régie du logement	1	10
000	Tribunal de l'expropriation	0	1
	total	7	66

% de cadres féminins dans ces ministères et organismes	10,6%
% de cadres féminins sur l'ensemble des cadres féminins	4,8%
% de cadres sur l'ensemble des cadres	2,5%

TABLEAU 6

Répartition des cadres supérieurs dans les ministères et organismes ayant entre 11 et 20 cadres en 1985.

		Nombre de femme	Total
702	Commission des normes du travail	1	16
830	Commission des transports	1	14
404	Commission des valeurs mobilières	1	11
630	Directeur général des élections	3	14
344	Office de la protection du consommateur	3	12
090	Régie des assurances agricoles	0	14
348	Service des achats du gouvernement	0	14
068	Science et technologie	1	13
390	Sûreté du Québec (excluant le corps policier)	0	15
	total	10	123

% de cadres féminins dans ces ministères et organismes	8,1%
% de cadres féminins sur l'ensemble des cadres féminins	6,8%
% de cadres sur l'ensemble des cadres	4,7%

TABLEAU 7

Répartition des cadres supérieurs dans les ministères et organismes ayant entre 21 et 50 cadres en 1985.

		Nombre de femmes	Total
050	Affaires municipales	3	36
370	Assemblée nationale	3	37
240	C.A.R.R.A.	0	21
020	Commerce extérieur	1	21
300	Communautés culturelles et immigration	2	21
160	Conseil du trésor	3	46
061	Habitation et protection du consommateur	1	25
369	Inspecteur général des institutions financières	0	27
374	Le vérificateur général	0	22
710	Office de la langue française	2	26
640	O.P.D.Q.	0	29
100	Office du crédit agricole	1	24
064	R.A.M.Q.	3	49
063	Régie des rentes	2	27
730	Société d'habitation du Québec	0	31
075	Travail	0	23
	total	21	465

% de cadres féminins dans ces ministères et organismes	4,5%
% de cadres féminins sur l'ensemble des cadres féminins	14,4%
% de cadres sur l'ensemble des cadres	17,9%

TABLEAU 8

Répartition des cadres supérieurs dans les ministères et organismes ayant entre 51 et 100 cadres en 1985.

		Nombre de femmes	Total	% de femmes
010	Affaires culturelles	9	69	13,0
030	Affaires intergouvernementales	5	76	6,6
150	Communications	4	56	7,1
140	Conseil exécutif	7	68	10,3
380	Environnement	1	54	1,9
210	Finances	2	98	2,0
280	Industrie, commerce et tourisme	7	90	7,8
120	Loisir, chasse et pêche	4	71	5,6
700	Main-d'oeuvre et sécurité du revenu	10	77	13,0
* 342	Office des ressources humaines	1	62	1,6
320	R.A.A.Q.	5	51	9,8
	total	55	772	

% de cadres féminins dans ces ministères et organismes	7,1%
% de cadres féminins sur l'ensemble des cadres féminins	37,7%
% de cadres sur l'ensemble des cadres	29,8%

* Parmi les 62 cadres, il y avait 32 hommes inscrits au programme de renouvellement de la carrière.

TABLEAU 9

Répartition des cadres supérieurs dans les ministères et organismes ayant 101 cadres et plus en 1985.

		Nombre de femmes	Total	% de femmes
060	Affaires sociales	9	105	8,6
080	Agriculture, pêcheries et alimentation	2	115	1,7
703	C.S.S.T.	11	120	9,2
350	Education	9	167	5,4
600	Energie et ressources	2	127	1,6
400	Justice	14	148	9,4
440	Revenu	4	149	2,7
850	Transports	2	233	0,9
	total	53	1 164	

% de cadres féminins dans ces ministères et organismes	4,5%
% de cadres féminins sur l'ensemble des cadres féminins	36,3%
% de cadres sur l'ensemble des cadres	44,9%

GRAPHIQUE V

Proportion des cadres supérieurs par rapport à l'ensemble des employés réguliers et occasionnels dans les ministères et organismes ayant 1 000 employés et plus en 1985.

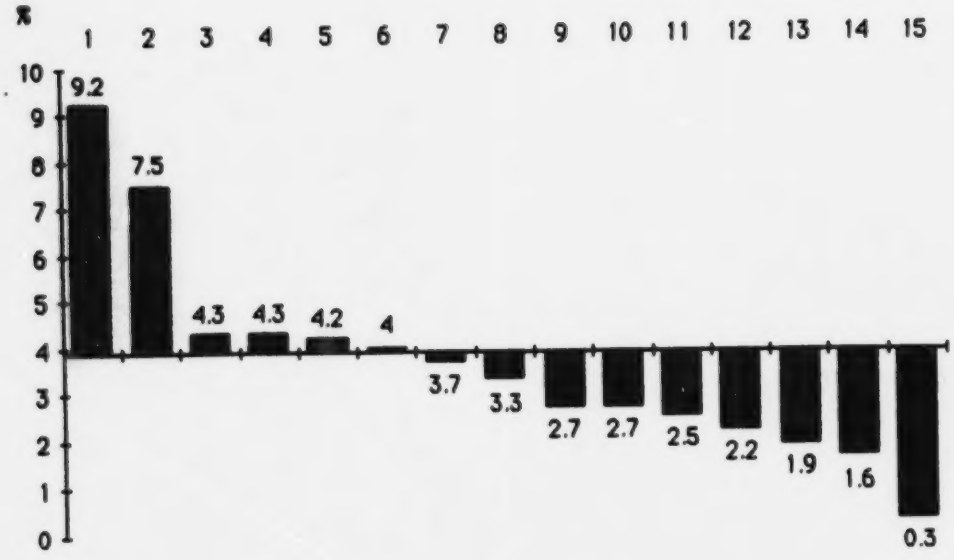

Légende

1 Affaires sociales
2 Education
3 Environnement
4 C.S.S.T.
5 Energie et ressources
6 Communications.
7 R.A.M.Q.
8 Agriculture, pêcheries et alimentation
9 Revenu
10 Transports
11 Loisir, chasse et pêche
12 R.A.A.Q.
13 Justice (excluant la Sûreté du Québec)
14 Main-d'oeuvre et sécurité du revenu
15 Sûreté du Québec (excluant le corps policier)

L'axe horizontal est situé à 3,9% car c'est la proportion de l'ensemble des cadres de la fonction publique par rapport à l ensemble des employés régulie.s et occasionnels.

Autre source: Direction de l'organisation et des effectifs, Conseil du trésor, Rapport statistique: Etat des effectifs gouvernementaux au 31 mars, 15 juillet 1985.

GRAPHIQUE VI

Proportion de cadres féminins par rapport à l'ensemble des cadres dans les ministères et organismes ayant 1 000 employés réguliers et occasionnels et plus en 1985.

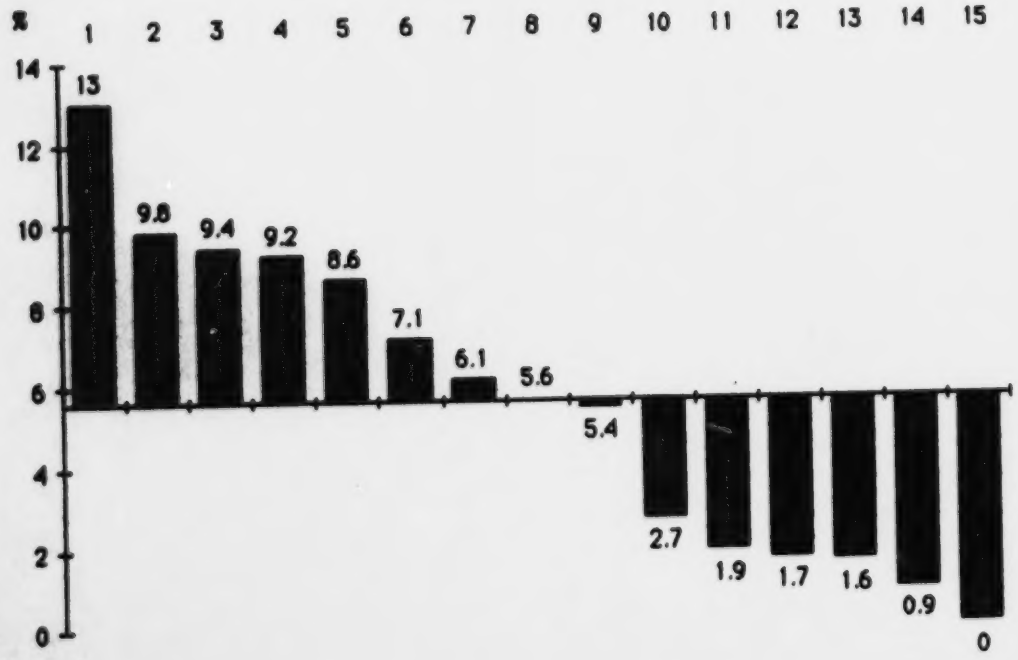

Légende

1 Main-d'oeuvre et sécurité du revenu
2 R.A.A.Q.
3 Justice (excluant la Sûreté du Québec)
4 C.S.S.T.
5 Affaires sociales
6 Communications
7 R.A.M.Q.
8 Loisir, chasse et pêche
9 Education
10 Revenu
11 Environnement
12 Agriculture, pêcheries et alimentation
13 Energie et ressources
14 Transports
15 Sûreté du Québec (excluant le corps policier)

L'axe horizontal est situé à 5,6% car c'est la proportion de cadres féminins chez l'ensemble des cadres de la fonction publique.

Autre source: Direction de l'organisation et des effectifs, Conseil du trésor, Rapport statistique: Etat des effectifs gouvernementaux au 31 mars, 15 juillet 1985.

PARTIE III

Les cadres supérieurs dans les régions administratives

Remarque: Toutes les données de cette partie excluent celles provenant des systèmes de paie décentralisée. Ainsi, les cadres des organismes suivants: la Commission des normes du travail, C.S.S.T., R.A.M.Q., R.A.A.Q. sont exclus des tableaux. Les cadres de la Régie des rentes sont également exclus des tableaux pour les années antérieures à 1985.

De plus, pour l'année 1985, environ 80 cadres supérieurs sont également exclus en raison de l'absence d'information quant à leur région administrative de travail.

TABLEAU 10

Répartition de l'ensemble des cadres supérieurs par région administrative pour les années 1982 à 1985.

	1982	1983	1984	1985
Québec	72,6% (1664)	71,6% (1716)	72,0% (1638)	71,8% (1633)
Montréal	19,9 (457)	20,8 (499)	20,3 (461)	20,5 (467)
Autres	7,5 (171)	7,6 (183)	7,7 (174)	7,7 (175)
Total	100% (2292)	100% (2398)	100% (2273)	100% (2275)

TABLEAU 11

Répartition des cadres supérieurs par région administrative selon la classe d'emploi pour l'année 1985.

	Classe 5	Classe 4	Classe 3	Classe 2	Classe 1
Québec	61,6% (337)	71,6% (707)	76,7% (345)	83,9% (203)	83,7% (41)
Montréal	27,4 (150)	18,9 (186)	20,0 (90)	13,6 (33)	16,3 (8)
Autres	11,0 (60)	9,5 (94)	3,3 (15)	2,5 (6)	0 (0)
Total	100% (547)	100% (987)	100% (450)	100% (242)	100% (49)

TABLEAU 12

Les cadres supérieurs de la région administrative de Québec selon la classe d'emploi pour les années 1982 à 1985.

	1982	1983	1984	1985
classe 5	27,5% (457)	24,5% (420)	22,8% (373)	20,7% (337)
classe 4	39,2 (652)	41,7 (715)	42,2 (691)	43,3 (707)
classe 3	18,8 (313)	19,5 (335)	20,3 (333)	21,1 (345)
classe 2	12,0 (200)	11,9 (204)	12,0 (197)	12,4 (203)
classe 1	2,5 (42)	2,4 (42)	2,7 (44)	2,5 (41)
total	100% (1664)	100% (1716)	100% (1638)	100% (1633)

TABLEAU 13

Les cadres supérieurs de la région administrative de Montréal selon la classe d'emploi pour les années 1982 à 1985.

	1982	1983	1984	1985
classe 5	39,4% (180)	36,1% (180)	34,7% (160)	32,1% (150)
classe 4	35,7 (163)	37,9 (189)	38,8 (179)	39,8 (186)
classe 3	15,1 (69)	16,8 (84)	17,3 (70)	19,3 (90)
classe 2	8,1 (37)	7,4 (37)	7,4 (34)	7 (33)
classe 1	1,8 (8)	1,8 (9)	1,7 (8)	1,7 (8)
total	100% (457)	100% (499)	100% (461)	100% (467)

TABLEAU 14

Les cadres supérieurs dans les autres régions administratives selon la classe d'emploi pour les années 1982 à 1985.

	1982	1983	1984	1985
classe 5	34,5% (59)	31,1% (57)	26,4% (46)	34,3% (60)
classe 4	49,7 (85)	52,5 (96)	57,5 (100)	53,7 (94)
classe 3	11,1 (19)	12,6 (23)	12,7 (22)	8,6 (15)
classe 2	4,7 (8)	3,8 (7)	3,4 (6)	3,4 (6)
classe 1	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
total	100% (171)	100% (183)	100% (174)	100% (175)

TABLEAU 15

Représentativité féminine par région en 1985.

	Québec	Montréal	Autres	Total
% de femmes	4,8%	7,9%	4,0%	5,4%
total de femmes	(79)	(37)	(7)	(123)
total de cadres	(1633)	(467)	(175)	(2275)

PARTIE IV

L'âge des cadres supérieurs

TABLEAU 16

Âge moyen des cadres supérieurs par classe d'emploi et par sexe pour les années 1982 à 1985.

	1982		1983		1984		1985	
	H	F	H	F	H	F	H	F
classe 5	45,0	41,3	45,3	41,2	46,0	42,6	46,2	41,9
classe 4	45,6	41,4	45,2	40,6	45,4	40,5	45,8	41,1
classe 3	45,8	37,7	45,9	37,5	46,4	38,5	46,6	39,1
classe 2	46,8	45,9	47,0	42,4	47,5	38,4	47,7	39,4
classe 1	52,5	—	51,7	—	52,3	38,5	51,8	43,8
total	45,7	41,1	45,7	40,5	46,1	40,8	46,4	41,1
total H-F	45, 6		45, 4		45, 8		46, 1	

GRAPHIQUE VII

Courbe représentant l'âge moyen des cadres supérieurs pour les années 1982 à 1985.

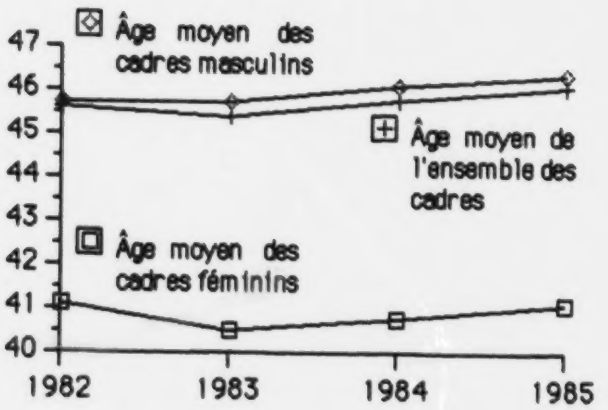

GRAPHIQUE VIII

Répartition des groupes d'âge chez les cadres masculins et les cadres féminins pour les années 1982 à 1985.

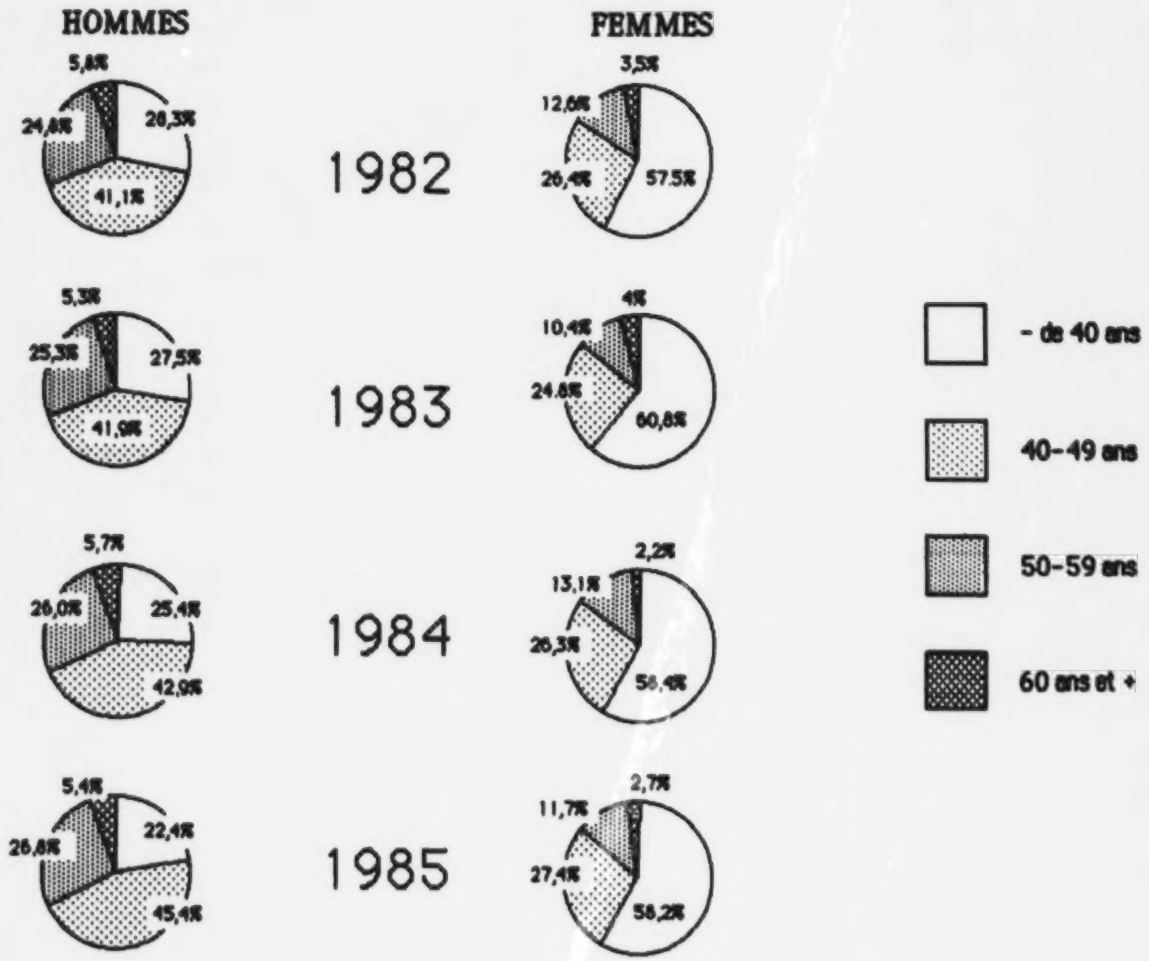

TABLEAU 17

Répartition des cadres supérieurs par classe d'emploi selon l'âge en 1985.

	- de 40	40-49	50-59	60 et +
classe 5	27,6% (175)	22,1% (254)	22,3% (150)	30,4% (41)
classe 4	51,2 (324)	43,1 (495)	40,4 (272)	38,5 (52)
classe 3	15,3 (97)	21,7 (249)	20,8 (140)	15,6 (21)
classe 2	5,4 (34)	11,6 (133)	12,0 (81)	10,4 (14)
classe 1	0,5 (3)	1,6 (18)	4,5 (30)	5,2 (7)
total	100% (633)	100% (1149)	100% (673)	100% (135)

GRAPHIQUE IX

Répartition des cadres supérieurs par groupe d'âge selon la classe d'emploi pour l'année 1985.

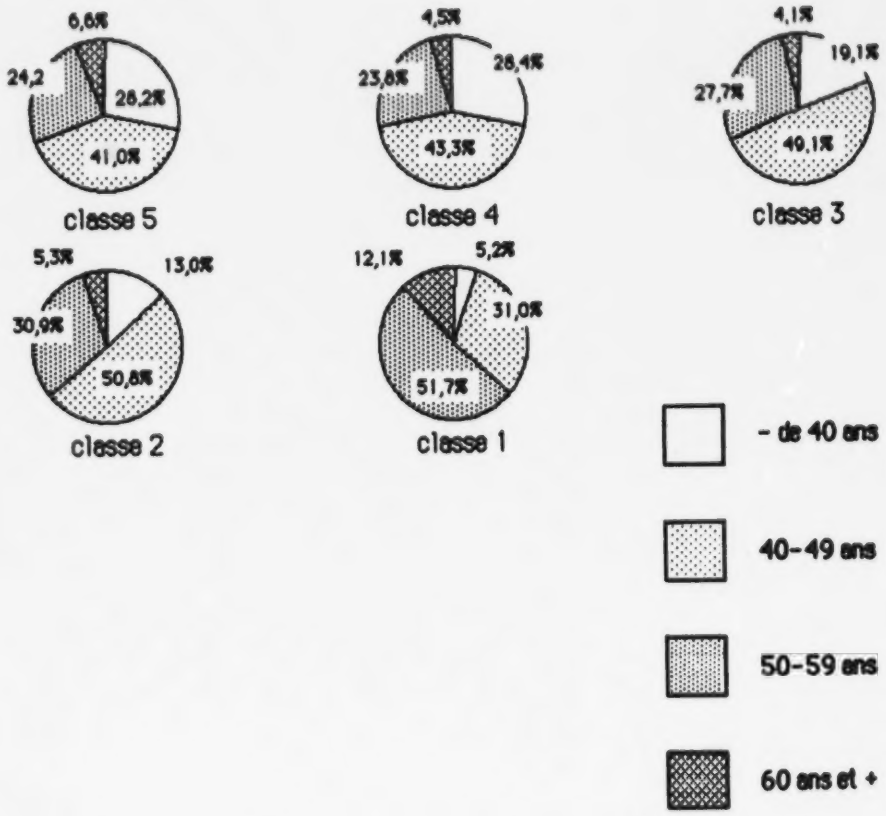

PARTIE V

Le temps de service des cadres supérieurs

ABLEAU 18

emps de service moyen dans la fonction publique es cadres supérieurs par classe d'emploi et par exe pour les années 1982 à 1985.

	1982		1983		1984		1985	
	H	F	H	F	H	F	H	F
asse 5	12,3	6,8	13,0	7,2	13,9	8,4	14,4	9,0
asse 4	13,3	8,7	13,2	8,9	13,8	9,6	14,6	10,0
asse 3	12,7	5,2	13,3	6,5	14,0	7,3	14,5	8,0
asse 2	13,1	7,0	13,5	7,4	14,7	3,4	15,4	4,4
asse 1	14,4	—	13,1	—	14,1	7,3	14,2	5,2
otal	12,9	7,4	13,2	7,9	14,0	8,7	14,6	9,2
al H-F	12, 7		13, 0		13, 7		14, 6	

GRAPHIQUE X

Courbe représentant le temps de service moyen dans la fonction publique des cadres supérieurs pour les années 1982 à 1985.

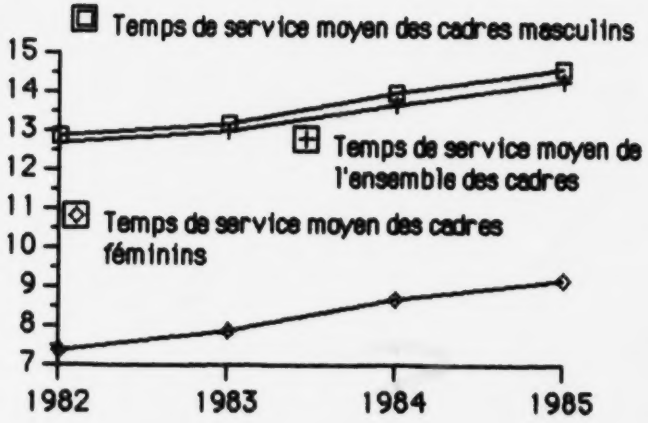

GRAPHIQUE XI

Répartition du temps de service dans la fonction publique des cadres masculins et féminins pour les années 1982 à 1985.

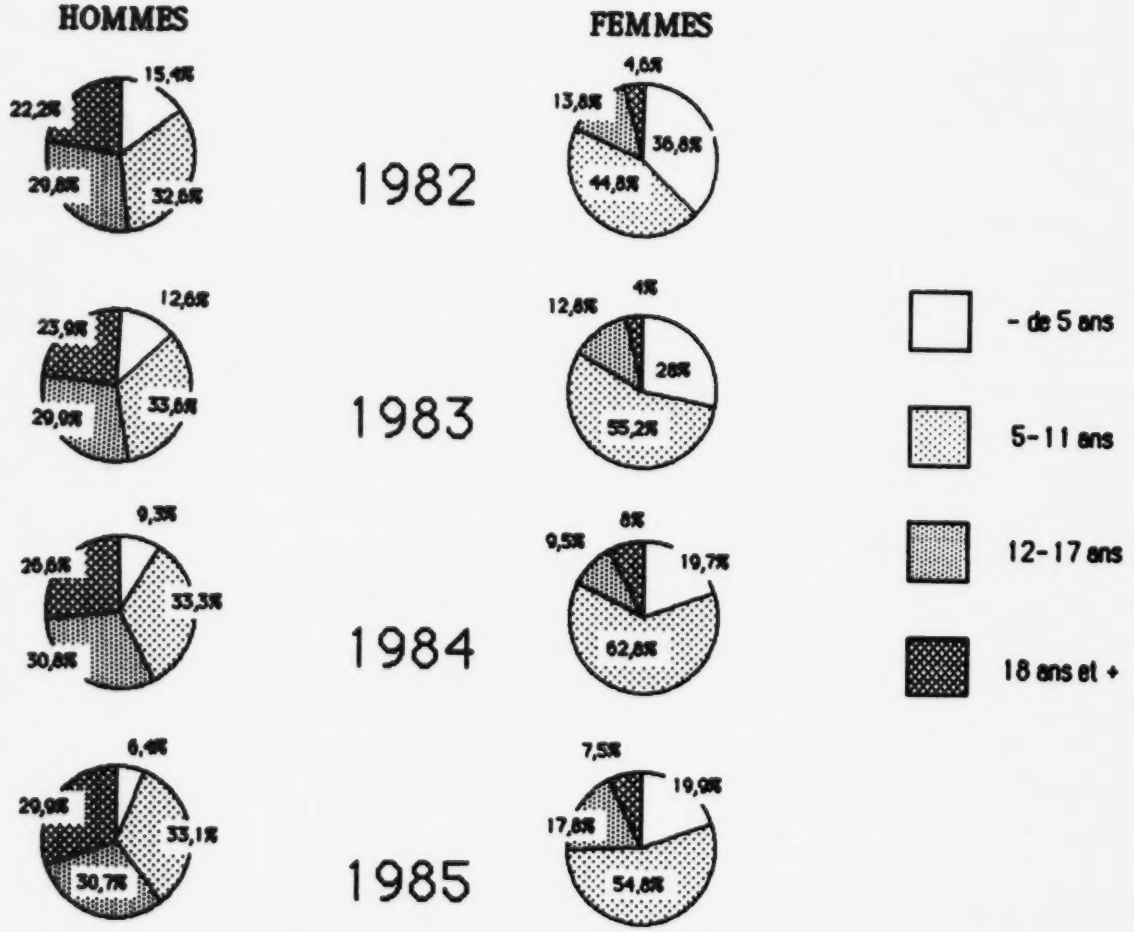

TABLEAU 19

Répartition des cadres supérieurs par classe d'emploi selon le nombre d'années de service dans la fonction publique en 1985.

	- de 5	5-11	12-17	18 et +
classe 5	27,0% (50)	24,8% (220)	23,1% (179)	23,1% (171)
classe 4	43,8 (81)	46,1 (410)	41,7 (323)	44,4 (329)
classe 3	16,2 (30)	18,9 (168)	22,7 (176)	17,9 (133)
classe 2	9,8 (18)	8,2 (73)	10,3 (80)	12,3 (91)
classe 1	3,2 (6)	2,0 (18)	2,2 (17)	2,3 (17)
total	100% (185)	100% (889)	100% (775)	100% (741)

GRAPHIQUE XII

Répartition des cadres supérieurs par temps de service dans la fonction publique selon la classe d'emploi pour l'année 1985.

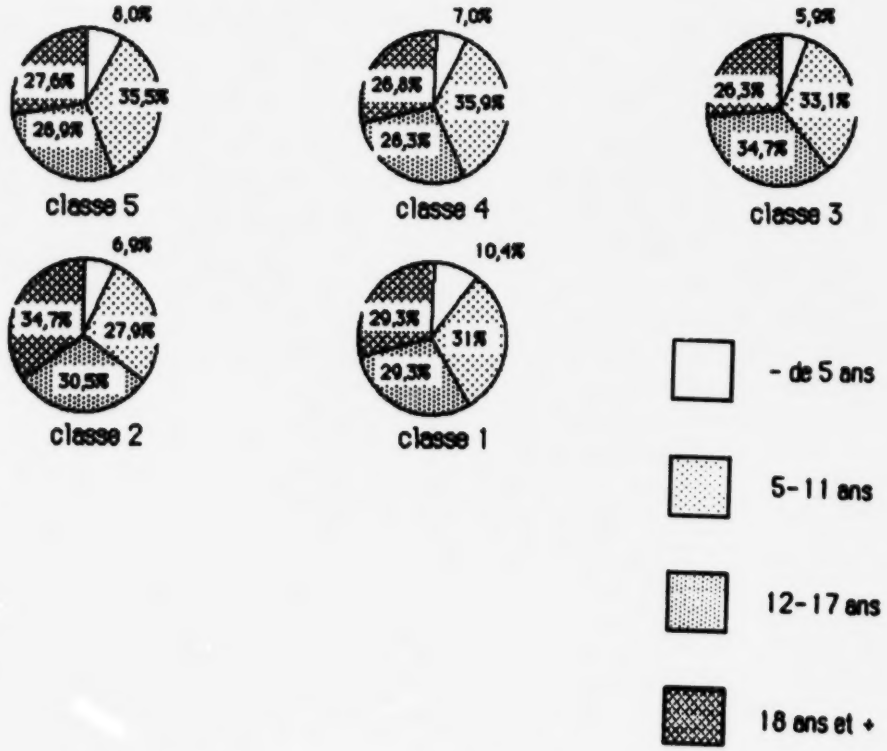

PARTIE VI

La rémunération des cadres supérieurs

TABLEAU 20

Rémunération moyenne des cadres supérieurs par classe d'emploi au 31 mars de chacune des années 1982 à 1985.

	1982	1983	1984	1985
classe 5	42 167$	43 181$	44 911$	46 854$
classe 4	46 171	47 461	49 421	51 559
classe 3	50 671	52 082	54 646	57 196
classe 2	56 074	57 497	60 599	63 098
classe 1	61 935	64 319	67 558	70 561
total H-F	47 124$	48 505$	50 772$	53 129$
hommes	47 221$	48 634$	50 907$	53 279$
femmes	44 371$	45 852$	48 229$	50 614$

GRAPHIQUE XIII

Histogramme représentant la rémunération moyenne des cadres supérieurs pour les années 1982 à 1985.

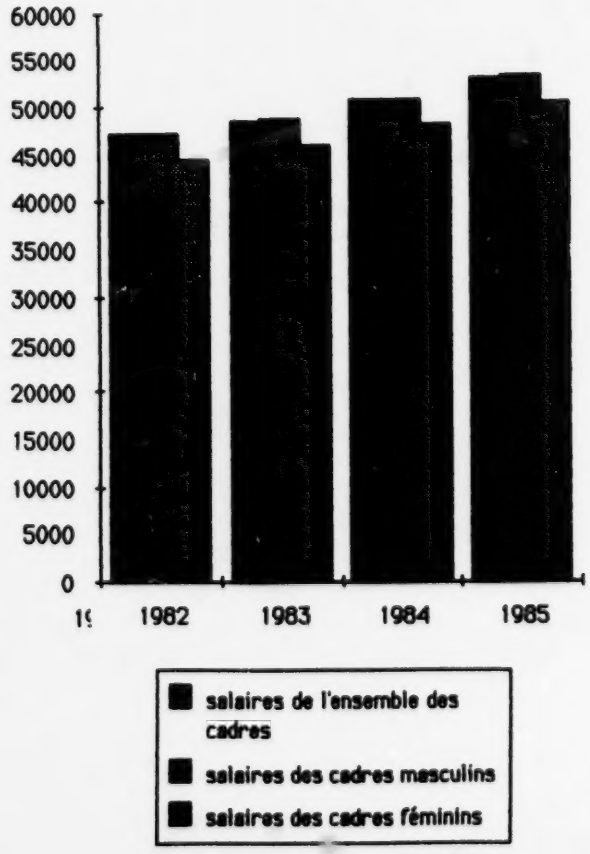

CHAPITRE 2

Les mouvements des cadres supérieurs

Source: Direction de la dotation, Direction générale du personnel d'encadrement, Office des ressources humaines.

TABLEAU 21

Arrivée de nouveaux cadres supérieurs au cours des années 1982 à 1985.

	1982	1983	1984	1985
Recrutements	24,8	14,5	10,0	18 ,8
	(56)	(34)	(11)	(17)
Promotions	75,2	85,5	90	81,2
	(170)	(201)	(99)	(68)
Total	100%	100%	100%	100%
	(226)	(235)	(110)	(85)

TABLEAU 22

Arrivée de nouveaux cadres supérieurs par sexe selon le type d'arrivée pour l'année 1985.

	Recrutements	Promotions	Total
			82,4%
Hommes	(14)	(56)	(70)
			17,6
Femmes	(3)	(12)	(15)
			100%
Total	(17)	(68)	(85)

Source: Enquêtes réalisées auprès des directions du personnel des ministères et organismes dont le personnel est régi par la Loi sur la fonction publique.

TABLEAU 23

Mobilité latérale et verticale des cadres supérieurs au cours des années 1982 à 1985.
(Mouvements internes dans la catégorie)

	1982	1983	1984	1985
Affectations	41,5% (211)	46,3% (254)	60,6% (299)	47,2% (230)
Mutations interministérielles	35,6 (181)	29,5 (162)	22,1 (109)	25,0 (122)
Promotions	22,8 (116)	24,2 (133)	17,2 (85)	27,7 (135)
Total	100% (508)	100% (549)	100% (493)	100% (487)

Source: Enquêtes réalisées auprès des directions du personnel des ministères et organismes dont le personnel est régi par la Loi sur la fonction publique.

TABLEAU 24

Mobilité latérale et verticale des cadres supérieurs par sexe selon le type de mobilité au cours de l' année 1985.
(Mouvements internes dans la catégorie)

	Affectations	Mutations interministérielles	Promotions	Total
Hommes	92,2% (212)	91,0% (111)	92,6% (125)	92,0% (448)
Femmes	7,8 (18)	9,0 (11)	7,4 (10)	8,0 (39)
Total	100% (230)	100% (122)	100% (135)	100% (487)

TABLEAU 25

Départ de la catégorie des cadres supérieurs au cours des années 1982 à 1985.

	1982	1983	1984	1985
Promotions hors-cadres	8,8% (15)	10,4% (10)	16,2% (19)	12,2% (24)
Réorientations professionnelles	27,5 (47)	27,1 (26)	38,5 (45)	19,4 (38)
Rétrogradations hors-catégorie	0 (0)	1,0 (1)	3,4 (4)	0 (0)
Retraites	29,2 (50)	38,5 (37)	15,4 (18)	28,1 (55)
Préretraites	N/A	N/A	N/A	19,9 (39)
Démissions	29,2 (50)	13,5 (13)	20,6 (24)	16,3 (32)
Décès	5,3 (9)	9,5 (9)	5,9 (7)	4,1 (8)
Total des départs	100% (171)	100% (96)	100% (117)	100% (196)

Source: Enquêtes réalisées auprès des directions du personnel des ministères et organismes dont le personnel est régi par la Loi sur la fonction publique.

TABLEAU 26

Sommaire des activités de recrutement et de promotion des cadres supérieurs pour les années 1982 à 1985.

	RECRUTEMENTS				PROMOTIONS			
	1982	1983	1984	1985	1982	1983	1984	1985
Nombre de concours autorisés	116	62	30	32	271	255	175	236
Candidatures reçues	3 071	1 951	874	942	1 937	2 139	1 706	1 522
Candidats-es invité-es à un examen écrit	237	201	104	158	320	283	299	121
Candidats-es invité-es à un examen pratique	0	0	0	0	0	0	0	5
Candidats-es invité-es à un examen oral	978	556	205	234	1 549	1 471	838	798
Candidats-es déclarés-es aptes	286	155	47	61	670	597	310	353

TABLEAU 27

Moyenne des candidatures reçues et déclarées aptes par concours autorisé de recrutement et de promotion pour les années 1982 à 1985.

	RECRUTEMENTS				PROMOTIONS			
	1982	1983	1984	1985	1982	1983	1984	1985
Moyenne de candidatures reçues par concours autorisé	26,5	31,5	29,1	29,4	7,1	8,4	9,6	6,4
Moyenne de candidatures déclarées aptes par concours autorisé	2,5	2,5	1,6	1,9	2,5	2,3	1,8	1,5

TABLEAU 28

Répartition des candidatures reçues selon la classe d'emploi dans le cadre de concours à des emplois supérieurs pour les années 1982 à 1985.

	RECRUTEMENTS				PROMOTIONS			
	1982	1983	1984	1985	1982	1983	1984	1985
classe 5	20,6% (632)	22,3% (435)	13,8% (121)	8,7% (82)	28,3% (549)	22,7% (486)	18,6% (317)	21,1% (321)
classe 4	37,1 (1 141)	42,9 (838)	50,8 (444)	48,6 (458)	46,4 (899)	53,9 (1 154)	65,6 (1 119)	56,0 (852)
classe 3	21,7 (666)	27,2 (531)	15,1 (132)	28,3 (267)	19,4 (377)	19,3 (413)	11,0 (189)	15,5 (237)
classe 2	20,6 (632)	6,4 (125)	20,2 (177)	14,3 (135)	5,5 (106)	3,7 (80)	4,7 (81)	7,3 (112)
classe 1	0 (0)	1,1 (22)	0 (0)	0 (0)	0,3 (6)	0,3 (6)	0 (0)	0 (0)
total	100% (3 071)	100% (1 951)	100% (874)	100% (942)	100% (1 937)	100% (2 139)	100% (1 706)	100% (1 522)

GRAPHIQUE XIV

Histogramme représentant la proportion des candidatures reçues dans le cadre de concours de recrutement ou de promotion à des emplois supérieurs pour l'année 1985.

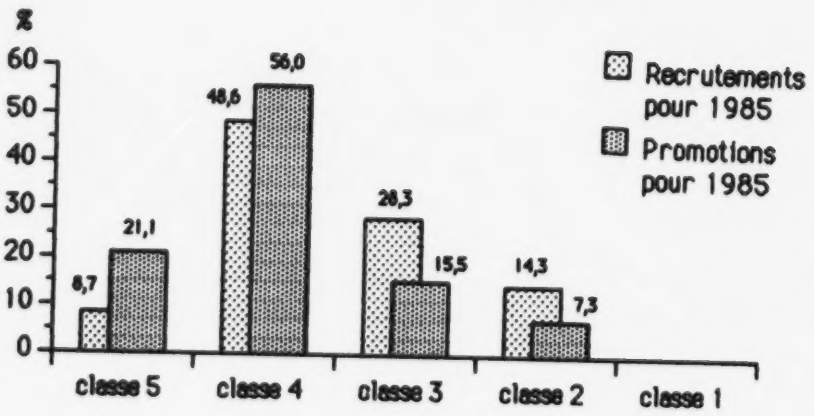

CHAPITRE 3

Les activités et les programmes de développement et d'aide à la carrière

PARTIE I

Les programmes de Formacadres

Source: Direction du développement, Direction générale du personnel d'encadrement, Office des ressources humaines.

TABLEAU 29

Recrutement des participants-es au programme Formacadres pour les années 1982 à 1985.

	1982			1983			1984			1985		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Dossiers reçus	84	32	116	80	15	95	63	33	96	69	20	89
Dossiers présentés au Centre d'évaluation	32	15	47	40	8	48	32	17	49	33	12	45
Résultats positifs du Centre d'évaluation	14	11	25	14	6	20	4	12	16	10	6	16
Dossiers présentés au jury de Formacadre	12	9	21	14	6	20	2	15	17	10	7	17
Candidats-es acceptés-es	7	7	14	4	6	10	2	12	14	8	6	14

TABLEAU 30

Recrutement des participants-es au programme Formacadres depuis 1975.

	Hommes	Femmes	Total
Dossiers reçues	810	180	990
Dossiers présentés au jury de Formacadres	146	70	216
Candidats-es accepté-es	72	55	127

TABLEAU 31

Type de stages effectués dans le programme Formacadres selon le sexe pour les années 1975 à 1985.

	Hommes	Femmes	Total
Fonction conseil	51,6	58,2	53,8
	(81)	(46)	(127)
Fonction gestion	48,4	41,8	46,2
	(76)	(33)	(109)
Total	100%	100%	100%
	(157)	(79)	(236)

TABLEAU 32

Stage de type régional et de type central effectués dans le programme Formacadres selon le sexe de 1975 à 1985.

	Hommes	Femmes	Total
Régional	83,0	82,1	82,7
	(44)	(23)	(67)
Central	17,0	17,9	17,3
	(9)	(5)	(14)
Total	100%	100%	100%
	(53)	(28)	(81)

*Formacadres offre à ses participants l'occasion d'élargir leur horizon de gestionnaires par des stages de dépaysement. Il s'agit donc, pour certains, de comprendre les problèmes spécifiques aux régions et, pour d'autres, de se familiariser avec les rouages de l'appareil gouvernemental au niveau central.

TABLEAU 33

Secteur de stages effectués dans le programme Formacadres selon le sexe de 1975 à 1985.

	Hommes	Femmes	Total
Fonction publique québécoise	47,8% (89)	45,4% (45)	47,0% (134)
Parapublic	4,8 (9)	9,0 (9)	6,3 (18)
Péripublic	5,3 (10)	3,0 (3)	4,6 (13)
Privé	15,6 (29)	6,0 (6)	12,3 (35)
Fonction publique fédérale	2,1 (4)	4,0 (4)	2,8 (8)
Milieu municipal	8,6 (16)	12,1 (12)	9,8 (28)
Etudes	15,6 (29)	20,2 (20)	17,2 (49)
Total	100% (186)	100% (99)	100% (285)

GRAPHIQUE XV

Histogramme représentant les stages effectués dans le programme Formacadres pour l'ensemble des participants-es de1975 à 1985.

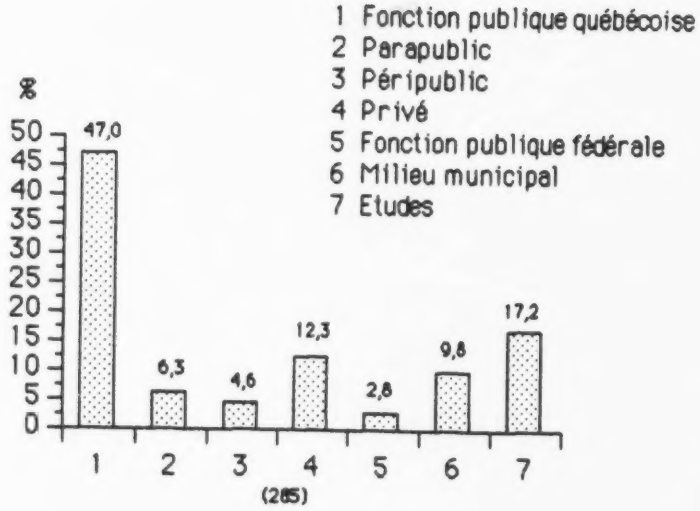

TABLEAU 34

Statut des finissants-es au programme Formacadres selon le sexe de 1975 à 1985.

	Hommes	Femmes	Total
Cadres	16	7	23
Non-cadres	16	5	21
Total	32	12	44

TABLEAU 35

Retrait avant la fin du programme Formacadres selon le statut et le sexe de 1975 à 1985.

	Hommes	Femmes	Total
Cadres	7	2	9
Non-cadres	12	4	16
Total	19	6	25

PARTIE II

Le programme de renouvellement de la carrière

Source: Direction des programmes d'aide à la carrière, Direction du personnel d'encadrement, Office des ressources humaines.

TABLEAU 36

Répartition des cadres supérieurs participants au programme renouvellement de la carrière pour les années 1982 à 1985.

	1982	1983	1984	1985
classe 5	14	15	9	8
classe 4	17	17	16	12
classe 3	8	8	7	10
classe 2	5	5	4	2
classe 1	3	0	0	0
total	47	45	36	32

TABLEAU 37

Répartition des cadres supérieurs qui ont quitté le programme de renouvellement de la carrière pour les années 1982 à 1985.

	1982	1983	1984	1985
classe 5	2	6	7	6
classe 4	16	7	7	4
classe 3	3	7	3	1
classe 2	2	1	2	2
classe 1	0	3	0	0
total	23	24	19	13

GRAPHIQUE XVI

Histogramme représentant les cadres supérieurs ayant participé au programme de renouvellement de la carrière pour les années 1976 à 1985 selon la classe d'emploi.

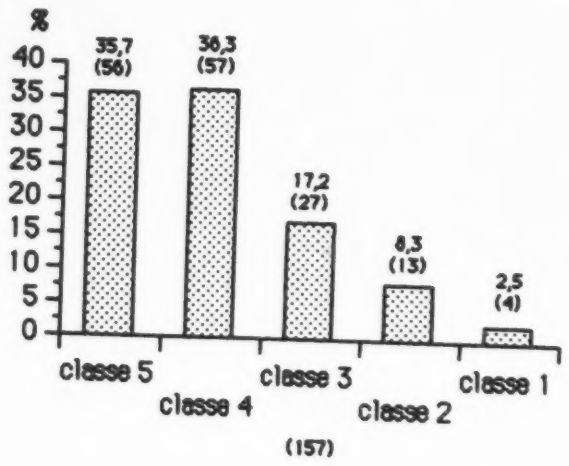

GRAPHIQUE XVII

Histogramme représentant les cadres supérieurs ayant quitté le programme de renouvellement de la carrière pour les années 1976 à 1985 selon la classe d'emploi.

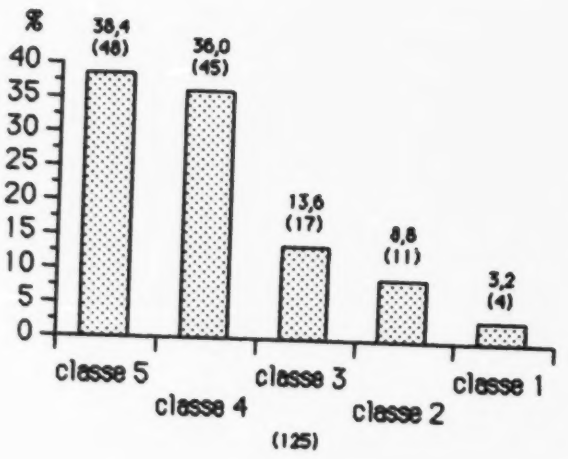

TABLEAU 38

Réintégration permanente des cadres supérieurs qui ont quitté le programme renouvellement de carrière depuis le 1er janvier 1976 au 31 mars 1985.

Dans la fonction publique de niveau cadres supérieurs	63,2% (79)
Dans la fonction publique de niveau professionnel	20,8 (26)
Dans des emplois à l'extérieur de la fonction publique	8,0 (10)
Autres (décès, retraites,etc.)	8,0 (10)
Total	100% (125)

PARTIE III

Le Centre d'évaluation

Source: Direction de l'évaluation et de la consultation individuelle,
Direction générale de la recherche et du développement,
Office des ressources humaines.

TABLEAU 39

Nombre de personnes formées en tant qu' examinateurs au Centre d'évaluation.

	1982			1983			1984			1985		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Formation complète (5 jours)	31	6	37	31	4	35	18	4	22	41	7	48
Formation des animateurs (2 jours)	0	0	0	0	0	0	50	7	57	14	1	15

TABLEAU 40

Nombre d'évaluation des besoins en perfectionnement des cadres supérieurs des classes 4 et 5 nouvellement en fonction.

1982			1983			1984			1985		
Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
13	7	20	18	2	20	17	2	19	24	1	25

TABLEAU 41

Nombre d 'évaluation du potentiel de gestion du personnel féminin admissible à des emplois de cadres supérieurs.

	1982	1983	1984	1985
Nombre de ministères et organismes supportés	6	12	8	16
Nombre de cadres supérieurs formés au rôle d'examinateurs	18	59	0	0
Nombre de candidats-es évalué-es	57	90	42	67

TABLEAU 42

Proportion des évaluations d'habiletés reliées au management pour les cadres en exercice.

classe 5	39,7% (23)	25,0% (19)	20,4% (9)	30,8% (16)
classe 4	29,3 (17)	46,2 (34)	27,3 (12)	28,8 (15)
classe 3	24,1 (14)	17,3 (13)	15,9 (7)	15,4 (8)
classe 2	0 (0)	3,8 (3)	0 (0)	1,9 (1)
classe 1	0 (0)	0 (0)	0 (0)	0 (0)
Niveaux de classes non disponibles	6,9 (4)	7,7 (6)	36,4 (16)	23,1 (12)
total	100% (58)	100% (75)	100% (44)	100% (52)

GRAPHIQUE XVIII

Âge moyen des cadres supérieurs évalués.

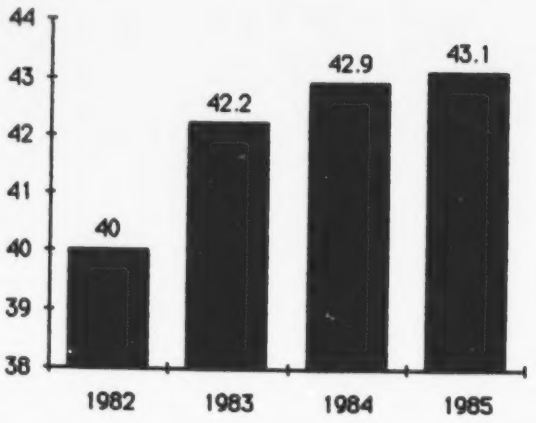

Principales raisons de participation des cadres

-Connaissance générale des aptitudes personnelles

-Réflexion sur leur carrière

-Evaluation des connaissances et habiletés en management

-Identification des besoins en perfectionnement

-Accroissement de la mobilité

PARTIE IV

Le programme d'accueil du nouveau personnel cadre

Source: Direction du développement, Direction générale du personnel d'encadrement, Office des ressources humaines.

TABLEAU 43

Proportion des participants au programme d'accueil du nouveau personnel cadre.

	1982	1983	1984	1985
classe 5	35,9%	44,6%	42,7%	41,8%
	(41)	(62)	(41)	(28)
classe 4	50,8	48,9	57,3	50,7
	(58)	(68)	(55)	(34)
classe 3	8,8	5,8	0	5,9
	(10)	(8)	(0)	(4)
classe 2	4,4	0,7	0	1,5
	(5)	(1)	(0)	(1)
classe 1	0	0	0	0
	(0)	(0)	(0)	(0)
total	100%	100%	100%	100%
	(114)	(139)	(96)	(67)